

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2017 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL**

### **Etaient présents**

**Mmes** : V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

**Mrs.** : M. BORREWATER – F. COQUEREL – L. DESROUSSEAUX – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE – D. WICQUART

**Excusés** : Mmes C. CHARLOT (Procuration donnée à M. BORREWATER) – G. GALLOIS – Mrs Y.B. DE BEURMANN (Procuration donnée à J.C. RUHANT) – D. DUQUESNE (procuration donnée à L. VAN DRIESSCHE) – A. KEDZIERSKI (Procuration donnée à C. HERMANT)

*Mr François COQUEREL a été nommé secrétaire*

### **I – LECTURE ET APPROBATION DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2018**

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 30 juin 2017. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

### **II - DELIBERATION CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN TERRAIN BATI – n° 2017-07-25.01**

*Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un bien immobilier (bâti et terrain) pour réaliser les ateliers municipaux et la création d'espaces communaux destinés aux activités de la commune approuvé en séance du 13 juin 2017 par délibération n° 2017-06-13.03.*

*Monsieur le Maire précise que cette acquisition concerne les parcelles :*

- *cadastrées section A n° 505, contenant le bâti et un hangar, et n° 507*
- *d'une contenance totale de 17a 14ca*
- *sises 7 rue de l'Eglise à Le Maisnil*
- *pour un montant de 330 000 € (trois cent trente mille euros)*

*Le projet d'acquisition est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.*

*Pour pouvoir réaliser l'acquisition, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a souhaité financer intégralement cet achat soit 330 000 € (trois cent trente mille euros) avec un prêt. Des demandes de financement ont été faites auprès de 3 organismes, demandes qui seront étudiées par le Conseil Municipal.*

*Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord et tout pouvoir à Monsieur le Maire par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention pour l'acquisition du bien immobilier pour 330 000 € (trois cent trente mille euros).*

### **III - DELIBERATION CONCERNANT LE PRET POUR UNE ACQUISITION IMMOBILIERE - n° 2017-07-25.02**

*Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le coût de l'acquisition immobilière des parcelles cadastrées section A n° 505 et n° 507, après consultation des Domaines, a été fixé à 330 000 € (trois cent trente mille euros) et nécessite de recourir à un emprunt.*

*Monsieur le Maire présente les différentes offres à l'assemblée. Le choix se porte sur la proposition de*

financement Prêt Taux Fixe établie par la Caisse d'Epargne des Hauts de France dont le siège social est situé : 135 Pont de Flandres – CS 80008 – 59031 EURALILLE. Les caractéristiques de la proposition sont les suivantes :

Conditions financières

- Montant emprunté : 330 000,00 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe à 1,97 %
- Périodicité des échéances : semestrielle
- Echéance constante : 10 021,75 €
- Coût financier : 70 870,00 €
- Cotation au 11/07/2017 valable jusqu'au 25 juillet 2017

Caractéristiques de l'emprunt

- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Déblocage des fonds : Déblocage total ou partiel au plus tard 3 mois après édition du contrat ; possibilité de déblocages pendant la durée de 12 mois ;
- Remboursement anticipé : Partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,20 % du montant emprunté, avec un minimum de 200 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'intégralité de la délibération ci-dessus par 13 Voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour l'établissement du contrat de prêt définitif et à le signer.

**III - DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE MODIFICATION N° 1 AU BUDGET COMMUNAL – n° 2017-07-25.03**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un bien immobilier (bâti et terrain) pour réaliser les ateliers municipaux et la création d'espaces communaux destinés aux activités de la commune approuvé en séance du 13 juin 2017 par délibération n° 2017-06-13.03 et ce jour, le 25 juillet 2017 par délibération n° 2017-07-25.01 confirmant l'achat des parcelles cadastrées A 505 et A 507, ainsi que la délibération n° 2017-07-25.02 concernant l'offre d'emprunt de la Caisse d'Epargne.

Monsieur le Maire rappelle que des décisions modificatives au budget communal doivent être effectuées afin de mener à son terme cette acquisition.

*Vu la décision d'acquérir les parcelles cadastrées A 505 et A 507,*

*Vu la décision de réaliser un emprunt couvrant le montant intégral de l'achat, hors frais de notaire et de géomètre,*

*Vu la nécessité de couvrir les frais de notaire et de géomètre,*

Monsieur le Maire propose d'inscrire :

- en recettes à la Section d'investissement, au compte 1641 (emprunts en euros) la somme de **330 000 € (trois cent trente mille euros)**
- en dépenses à la Section d'Investissement, au compte 2115 (terrains bâtis) la somme de **335 000 € (trois cent trente-cinq mille euros)** correspondant au prix de vente augmenté des frais de notaire
- en dépenses à la Section d'Investissement, au compte 2031 (frais d'études) la somme de **2 000 € (deux mille euros)** pour couvrir les frais de géomètre

*Vu l'excédent constaté à la section d'investissement du compte 2151 (réseaux de voiries)*

*Monsieur le Maire propose de réduire les crédits de cet article 2151 d'un montant de **7 000 € (sept mille euros)** qui sont répartis pour 5 000 € (cinq mille euros) sur le compte 2115 et 2 000 € (deux mille euros) sur le compte 2031.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention pour la modification du budget principal de la commune telle que présentée.*

#### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

##### Electromobilité

Suite aux discussions du 30 juin, une consultation a été faite auprès de l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour connaître le souhait de chacun concernant l'implantation d'une borne pour rechargement des véhicules électriques. Une nouvelle rencontre a été organisée par Monsieur Didier DUQUESNE avec les techniciens de la MEL le mercredi 12 juillet. Messieurs le Maire, Didier DUQUESNE et Mesdames Catherine CHARLOT, Vincente GAUTIER, Catherine HERMANT et Valérie JACINTO étaient présentes à ce rendez-vous.

La majorité des membres du Conseil Municipal n'est pas favorable à l'implantation de la borne telle que programmée en 2018. Le Conseil Municipal souhaite attendre le réaménagement de la rue de l'Eglise qui prévoit des stationnements supplémentaires qui permettront une implantation de la borne électrique plus adaptée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45 mn.*

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le **mardi 19 septembre à 20h15.**